



### Contexte :

La collaboration et le respect sont au cœur du Programme d'apprentissage virtuel des écoles (P.A.V.É.). Puisqu'il s'agit d'un tout nouveau contexte d'apprentissage pour vous, les enseignantes et enseignants et pour les élèves, il est primordial que tous et toutes respectent la dynamique de la salle de classe virtuelle. Il s'agit de la meilleure façon de s'assurer qu'élèves, apprenantes et apprenants puissent recevoir leur enseignement dans un environnement bienveillant propice à leur apprentissage. Nous vous demandons donc de prendre connaissance de la netiquette qui suit.

### Élèves :

- Respecter le [Code de conduite provincial de l'Ontario](#);
- Se brancher à l'heure prescrite (ponctualité);
- Être prêt et disposé à apprendre;
- Assis à l'ordinateur et présentable;
- Respectueux de la gestion de classe de l'enseignant-e;
- Comprendre que l'environnement virtuel de la salle de classe devient un "lieu public" et non privé et qu'il convient d'agir en conséquence;

### Parents :

- Respecter le [Code de conduite provincial de l'Ontario](#);
- Aider son enfant à se brancher au moment prescrit;
- S'assurer qu'il soit prêt, présentable et disposé à apprendre;
- Appuyer son enfant et aider à le remettre à la tâche;
- Respecter la dynamique de la salle de classe en n'interrompant pas l'enseignant-e dans l'exercice de ses fonctions;
- Respecter la confidentialité et ne pas placer sur le Web des images ou des vidéos permettant d'identifier les élèves de la classe;
- Prendre rendez-vous avec l'enseignant-e dans l'éventualité où des clarifications s'avèrent nécessaires et ne pas intervenir au cours de la leçon de son enfant
- Rester courtois et respectueux dans les échanges avec l'enseignant-e;
- Comprendre que l'environnement virtuel de la salle de classe devient un "lieu public restreint" et non privé, que ce dernier a lieu en présence d'élèves et qu'il convient d'agir en conséquence;

### Enseignant-e-s et éducatrices/éducateurs de la petite enfance:

- Respecter le [Code de conduite provincial de l'Ontario](#);
- Respecter les [normes de déontologie professionnelle](#) des enseignant-e-s de l'Ontario;
- Respecter le [Code de déontologie et normes d'exercice](#) pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance;
- Fournir une planification pédagogique hebdomadaire via *Google Classroom*;
- Être ponctuel et présent à l'heure prescrite;
- Gérer sa classe avec bienveillance;
- Être disponible pour rencontrer un parent qui aurait des questions/préoccupations;
- Comprendre que l'environnement virtuel de la salle de classe devient un "lieu public" et non privé et qu'il convient d'agir en conséquence;

### Comment seront gérés les écarts de conduite :

- L'enfreinte de cet encadrement et du Code de conduite de l'Ontario par le biais d'un comportement qui est perturbateur au bon déroulement des activités de la salle de classe virtuelle pourrait entraîner un retrait de l'accès à la classe virtuelle et un placement en mode d'apprentissage asynchrone jusqu'à ce que la problématique soit adressée et réglée de manière durable.